CERTIFICAT DE VENTE

Édité le 04/02/2022 par MME PRENOM NOM
(co)propriétaire vendeur dûment mandaté, selon les informations enregistrées au fichier central des équidés (SIRE)

NOM DU CHEVAL (ES)

N° UELN : XXXXXXXXXXXXXXXX

N° SIRE : XXXXXXXXX

Race : PURA RAZA ESPANOLA

Sexe : HONGRE

Robe : BAI

Père : PERE, PRE

Mère : MERE, PRE

Date de naissance : 12 JANVIER 2013

Pompadour, le : 22/03/2018

Le Directeur Général de l'Institut français du cheval et de l'équitation

Jean-Roch GAILLET

Propriétaire destinataire :
MME PRENOM NOM
ADRESSE
CODE POSTAL VILLE

SPECIMEN

Propriétaire(s) :
MME PRENOM NOM — 100.0 %

Ce document ne peut en aucun cas être considéré comme pièce d'identification de l'équidé immatriculé. Seul le document d'identification portant le même numéro SIRE et UELN permet cette identification (Réglementation en vigueur sur www.ifce.fr > SIRE & Démarches > Réglementation).

À chaque changement de propriété, le certificat de vente dématérialisé ou la carte d'immatriculation endossée doit être transmise au nouveau propriétaire. Celui-ci est tenu de l'enregistrer auprès du SIRE dans le délai fixé par la réglementation en vigueur, suivant la date où elle lui est remise, sous peine d'amende prévue pour les contraventions de 3ème classe.

ACHETEUR(S) – Nouvelle répartition de la propriété

Enregistrement de la propriété à réaliser en ligne sur www.ifce.fr dans votre espace SIRE à partir du **N° SIRE de l'équidé** acheté (ci-dessus) et de la **clé privée** (ci-contre).

Clé privée : XXXXXXXXXXX

SPECIMEN

Vous avez déjà un compte ?

Rendez-vous dans votre **espace SIRE** rubrique **Propriété** et cliquez sur **Déclarer un achat**. Saisissez les informations ci-dessus et réglez en ligne. L'enregistrement est immédiat une fois la démarche finalisée.

Pas encore de compte ?

Créez votre **espace SIRE** et habilitez le grâce à une **carte d'immatriculation papier** éditée après 1995 d'un autre cheval enregistré à votre nom, ou demandez une **clé de contrôle** à l'IFCE (envoyée par courrier sous 2 à 3 jours). Sélectionnez ensuite votre profil dès votre première connexion en cliquant sur **Faire évoluer mon compte** puis sur **Changer mon profil** et suivez la démarche ci-contre.

Depuis votre **espace SIRE**, en cliquant sur **Gérer la propriété de mes chevaux**, la liste de l'ensemble des équidés enregistrés à votre nom apparait et vous pouvez gérer l'édition des documents relatifs à leur propriété.

CAS PARTICULIERS – Déclaration en ligne non disponible

Enregistrement de la propriété à réaliser par courrier (en cas d'impossibilité de déclaration internet, de déclaration pour un tiers, d'indivision, etc) : Renvoyez au SIRE afin d'enregistrer le changement de propriété par courrier : le certificat de vente, une déclaration sur l'honneur de propriété, un justificatif indiquant l'impossibilité de déclaration par internet et le règlement par **chèque de 23 € (tarif 2022)** à l'ordre de l'IFCE.

Tarifs et documents disponibles sur www.ifce.fr rubrique Au cours de la vie du cheval > Carte d'immatriculation & Propriété

Déclaration établie sous la responsabilité du / des signataire(s), toute fausse déclaration pouvant entrainer des poursuites. Les données à caractère personnel présentes dans le présent formulaire le sont pour la gestion du fichier central des équidés. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée s'applique et vous garantit un droit d'accès et de rectification de ces données à caractère personnel.